S.S.I.A.P. 2
Chef d'Equipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Préparer et présenter les participants à l'examen S.S.I.A.P 2 conformément au programme de l'arrêté

Savoir gérer une équipe et des situations de crise dans un ERP ou un IGH

PRE REQUIS

Avoir exercé pendant au moins 1607 heures sur les 24 derniers mois en tant qu'Agent SSIAP1 (justificatifs d'emploi requis)

Un certificat médical de moins de 3 mois établi par le médecin traitant selon le modèle fourni, conforme à l'annexe 7 de l'arrêté SSIAP

Justifier d'un titre de secourisme à jour de ses recyclages (hors AFGSU, non reconnu dans l'arrêté)

PUBLIC VISE

Toute personne amenée à exercer en tant que SSIAP2

DUREE

9 jours soit 70 heures hors examen, conformément à l'arrêté

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 personnes au maximum pour la formation initiale

15 personnes au maximum dont 3 personnes en représentation le jour de l'examen.

VALIDATION

Attestation de formation et
Délivrance du diplôme SSIAP2

POUR ALLER PLUS LOIN...

SSIAP3 : Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

PROGRAMME

THEORIE

Les rôles et missions du Chef d'Equipe

- Gestion son équipe au quotidien (organisation d'un planning, anticiper les conflits,…)
- Management de l'équipe de sécurité (accueil, formations, motivation, …)
- Organisation d'une séance de formation
- Gestion des conflits (interne à l'équipe ou avec une tierce personne)
- Evaluation de l'équipe
- Information de la hiérarchie (rapport, compte-rendu)
- Application des consignes de sécurité (les appliquer et les faire appliquer, établir un planning des rondes)
- Gérer les incidents techniques (risques, conséquences, interventions)
- Délivrance du permis feu

La manipulation du système de sécurité incendie

- Le tableau de signalisation incendie
- Le système de mise en sécurité incendie
- L'installation fixe d'extinction automatique (manipulation, incidences, responsabilités)

Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

- La règlementation du code du travail
- Les commissions de sécurité et la commission d'accessibilité (composition, rôles, missions, documents,…)

Le Chef de poste central de sécurité en situation de crise

- Gestion du poste centre (exercice pratique de mise en situation)
- Conseils techniques aux services de secours (accueillir et faire guider les secours)

PRATIQUE

Entrainement des stagiaires sur des cas concrets mis en place par le formateur (gestion du PC en situation de crise, manipulation des tableaux de signalisation, etc…)
Utilisation d'un logiciel de simulation d'un SSI de catégorie A

Règlementation :

Arrêté du 2 mai 2005 modifié par l'arrêté du 30 décembre 2010

Pour continuer à exercer :
Recyclage tous les 3 ans de la qualification
Recyclage du titre de secourisme tous les 2 ans maximum
Recyclage de l'habilitation électrique H0 B0

Dans le cas contraire, Remise à Niveau.



ADEPROFORM – Patricia COSTIL
Tél. : 06.30.21.84.80. – Email : adeproform@gmail.com - N° SIRET 413 384 025 00025
Déclaration d'existence n° 24 41 01071 41 auprès du Préfet de la Région Centre
Agrément SSIAP N° 4107 délivré par la Préfecture du Loir et Cher